



CONSEIL MUNICIPAL
7 FÉVRIER 2024
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N° 2024-38

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 février à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 1 février 2024 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

ETAIENT PRESENTS : M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Frédéric GUILLAUMON, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Edouard GEBHART, M. Jean-Claude PINGET, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Catherine SERRA, Mme Florence MOLY, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, Mme Christine GAVALDA-MOULENAT, M. Bruno NOUGAYREDE, Mme Catherine PUJOL, M. Bernard REYES, Mme Marie BACH.

REPRESENTE(S) : Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Christine ROUZAUD DANIS, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-Claude PINGET, Michèle RICCI, ayant donné pouvoir à Gérard RAYNAL, Jean-François MAILLOLS, ayant donné pouvoir à Florence MOLY, Marie-Christine MARCHESI, ayant donné pouvoir à Véronique DUCASSY, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Isabelle BERTRAN, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Georges PUIG, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Ancis SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean CASAGRAN, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ANTONIAZZI, Marie ESTEVES, ayant donné pouvoir à François DUSSAUBAT, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Chantal BRUZI, Chantal GOMBERT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Yves GUIZARD, ayant donné pouvoir à Bruno NOUGAYREDE

ABSENT(S) : M. Rémi GENIS, M. Sébastien MENARD, Mme Joëlle ANGLADE, Mme Laurence MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Charles IFSSAH

=====
Tarifs 2024 : modification des tarifs de visites guidées de groupes

M. Charles PONS expose :

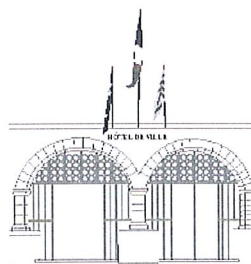
Mes chers collègues,

Le tarif de la visite d'une durée d'1h30 des « Forfaits groupes visites guidées » de la régie n°231 dite des Musées et présenté en séance du 19 décembre 2023 lors du vote par délibération n°2023-462 de la tarification annuelle des services communaux est modifié. La tarification de la visite guidée de groupes sur 1h30 est à hauteur de 80 euros pour la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024 et sera à 84 euros à partir du 1^{er} juillet 2024.

La présente délibération a donc pour objet d'approuver les modifications dudit tarif sur les deux semestres de l'année 2024.

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la modification des tarifs 2024 du forfait groupe visite guidée d'une durée d'une heure trente,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière.



OUI cet exposé,
Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

51 POUR

=====
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.
"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20240207-186352-DC-1-1
Accusé reçu le : 13 FEV. 2024
Affiché le : 13 FEV. 2024

M. Charles PONS, Pour le Maire l'Adjoint délégué

